

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE

**DANS LE RHONE : COLOMBIER-SAUGNIEU**

**ET EN ISERE : LES ABRETS-EN-DAUPHINE, LA BATIE-MONTGASCON, BELMONT, BIOL, BLANDIN, BOURGOIN-JALLIEU, BURCIN, CESSIEU, CHABONS, CHAMAGNIEU, LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR, CHARANCIEU, CHARVIEU-CHAVAGNEUX, CHASSIGNIEU, CHATEAUVILLAIN, CHAVANOS, CHELIEU, CHEZENEUVE, CULIN, DOISSIN, DOLOMIEU, DOMARIN, ECLOSES-BADINIERES, LES EPARRRES, FOUR, FRONTONAS, L'ISLE-D'ABEAU, MAUBEC, MEYRIE, MONTAGNIEU, MONTCARRA, MONTREVEL, NIVOLAS-VERMELLE, PANISSAGE, PANOSSAS, LE PASSAGE, PONT-DE-CHERUY, ROCHETOIRIN, RUY-MONTCEAU, ST-AGNIN-SUR-BION, ST-ALBAN-DE-ROCHE, ST-ANDRE-LE-GAZ, STE-ANNE-SUR-GERVONDE, STE-BLANDINE, ST-CHEF, ST-CLAIR-DE-LA-TOUR, ST-DIDIER-DE-LA-TOUR, ST-HILAIRE-DE-BRENS, ST-JEAN-DE-SOUDAIN, ST-MARCEL-BEL-ACCUEIL, ST-ONDRAS, ST-QUENTIN-FALLAVIER, ST-SAVIN, ST-VICTOR-DE-CESSIEU, SALAGNON, SATOLAS-ET-BONCE, SEREZIN-DE-LA-TOUR, SERMERIEU, SOLEYMIEU, SUCCIEU, TIGNIEU-JAMEYZIEU, TORCHEFELON, LA-TOUR-DU-PIN, TRAMOLÉ, TREPT, VASSELIN, VAULX-MILIEU, VENERIEU, LA VERPILLIERE, VIGNIEU, VILLEFONTAINE et VIRIEU-SUR-BOURBRE.**

Une enquête publique est ouverte à compter du 19 décembre 2016 et jusqu'au 19 janvier 2017 inclus, d'une durée de 32 jours, sur le territoire des communes sus-citées, relative à la demande de déclaration d'intérêt général du 4<sup>e</sup> programme pluriannuel de gestion de la ripisylve de la Bourbre et de ses affluents.

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (S.M.A.B.B.) sis 6 Place Albert Thévenon 38110 La Tour du Pin, auprès desquels des informations peuvent être demandées.

Au terme de cette enquête, peut être adopté un arrêté inter-préfectoral portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement.

Les autorités compétentes pour prendre ces décisions sont les Préfets de l'Isère et du Rhône.

Une commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique a été désignée sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Elle est composée de :

- M. Bernard COHEN, président de la commission, retraité de l'Éducation Nationale
- M. Bernard GIACOMELLI, commissaire enquêteur titulaire, retraité de l'Éducation Nationale
- M. Gilles DU CHAFFAUT, commissaire enquêteur titulaire, administrateur général retraité
- M. Claude CARTIER, membre suppléant, ingénieur retraité

Le Président de la commission d'enquête ou l'un de ses membres seront présents, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur les registres d'enquête, les jours et heures suivants :

- en mairie de Pont-de-Chéruy, lundi 19 décembre 2016 de 10h à 12h,
- en mairie de Bourgoin-Jallieu, mardi 03 janvier 2017 de 15h à 17h,
- en mairie de St Chef, jeudi 05 janvier 2017 de 16h30 à 18h30,
- en mairie de Virieu-sur-Bourbre, vendredi 06 janvier 2017 de 15h à 17h,
- en mairie de Cessieu, lundi 09 janvier 2017 de 10h à 12h,
- en mairie de La Verpillière, mercredi 11 janvier de 15h à 17h,
- en mairie de Colombier-Saugnieu, jeudi 12 janvier 2017 de 15h à 17h,
- en mairie de Tignieu-Jameyzieu, samedi 14 janvier 2017 de 9h à 11h,
- en mairie de La Tour-du-Pin, jeudi 19 janvier 2017 de 14h30 à 16h30.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au Président de la commission d'enquête à la mairie de La Tour du Pin, siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera consultable par le public, qui pourra y présenter ses observations sur les registres prévus à cet effet aux jours et heures d'ouverture des mairies, dans le Rhône de Colombier-Saugnieu et en Isère de Belmont, Bourgoin-Jallieu, Burcin, Cessieu, Chabons, Chamagnieu, Charvieu-Chavagneux, Nivolas-Vermelle, Le Passage, Pont-de-Chéruy, Ruy-Montceau, St-Alban-de-Roche, St-Chef, St-Clair-de-la-Tour, St-Ondras, St-Victor-de-Cessieu, Tignieu-Jameyzieu, Torchefelon, La-Tour-du-Pin (siège), Tramolé, La Verpillière, Virieu-sur-Bourbre.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultables à l'adresse internet suivante : [www.smabb.fr](http://www.smabb.fr)

En outre, le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.bourbre@orange.fr](mailto:enquetepublique.bourbre@orange.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr), en mairies dans le Rhône de Colombier-Saugnieu et en Isère de Belmont, Bourgoin-Jallieu, Burcin, Cessieu, Chabons, Chamagnieu, Charvieu-Chavagneux, Nivolas-Vermelle, Le Passage, Pont-de-Chéruy, Ruy-Montceau, St-Alban-de-Roche, St-Chef, St-Clair-de-la-Tour, St-Ondras, St-Victor-de-Cessieu, Tignieu-Jameyzieu, Torchefelon, La-Tour-du-Pin (siège), Tramolé, La Verpillière, Virieu-sur-Bourbre.